

21 janvier 2013

MALI

Les Maliens qui fuient le conflit se battent pour trouver sécurité et assistance

La situation de milliers de personnes déplacées internes (PDIs) au Mali se détériore depuis le début de l'intervention militaire

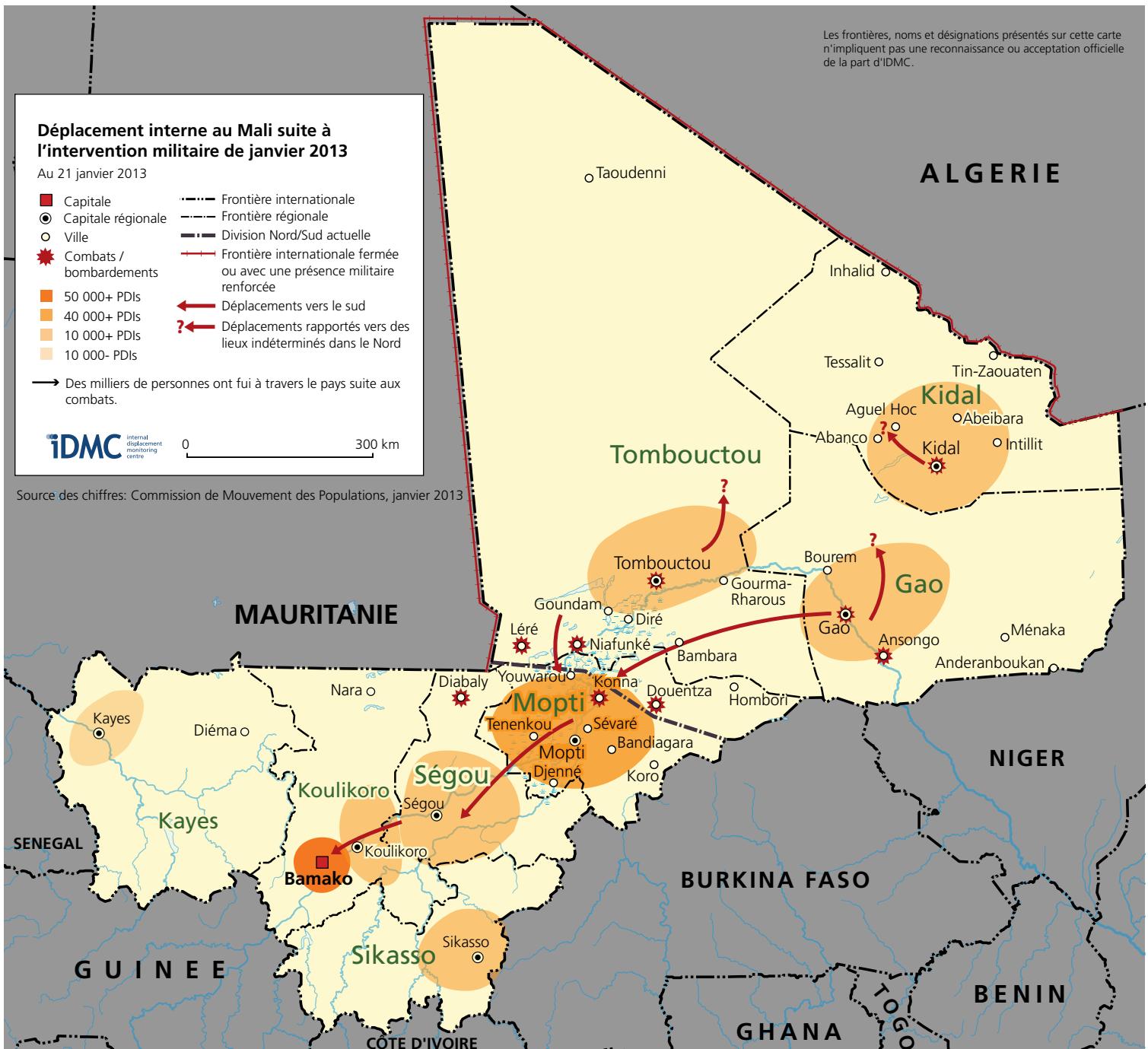
L'intervention militaire qui a débuté le 10 janvier dernier, menée par l'armée malienne et des forces armées étrangères contre les groupes islamistes armés, a provoqué la fuite de milliers de personnes.

D'après les dernières estimations qui remontent au 14 janvier 2013, près de 230 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du Mali depuis janvier 2012. Le nombre de personnes déplacées depuis le début de la présente intervention militaire est toujours inconnu. Les estimations sont difficiles à vérifier étant donnée la situation actuelle mais des évaluations sont en cours dans les régions accessibles par les partenaires humanitaires. La crise malienne a aussi conduit environ 150 000 personnes à trouver refuge dans les pays voisins.



À Bamako, une famille déplacée interne originaire du Nord du Mali.
(Photo: IDMC/E. J. Rushing, octobre 2012)

D'autres déplacements internes sont à prévoir alors que la violence et l'intensité des combats vont s'accentuer dans les prochaines semaines avec l'arrivée de renforts de troupes françaises et africaines et comme le laisse présager la contre-attaque djihadiste dans l'Ouest du Mali. La fermeture par l'Algérie de sa frontière avec le Mali va probablement empêcher les Maliens de chercher refuge dans ce pays voisin. La Mauritanie a également accru sa présence militaire le long de sa frontière avec le pays.



Contraintes à la fuite dans des conditions périlleuses

Des combats et bombardements près de villes habitées ont conduit de nombreuses personnes à fuir, parfois pour la deuxième ou troisième fois depuis le début de la crise en janvier 2012. Les conditions de cette fuite sont extrêmement précaires. Les personnes déplacées ne sont en mesure de ne prendre que peu d'affaires avec elles et certaines se déplacent à pied en l'absence d'autres moyens de transport. D'autres ne peuvent payer les prix pratiqués par les transporteurs

sur les bateaux ou les bus et de nombreuses routes ont par ailleurs été bloquées. Plusieurs rapports faisant état du blocage par les groupes armés de personnes qui tentent de trouver refuge plus au sud sont particulièrement inquiétants.

Au cours de ces derniers jours, des personnes déplacées dans le Nord du Mali ont fui en hâte vers le désert ou la brousse, où leur sécurité est menacée. Elles se trouvent dans des environnements hostiles sans structures sanitaires et avec un accès réduit à la nourriture et à l'eau. Les organisations humanitaires qui apportent une assistance aux

PDIs dans cette région sont confrontées à des ressources limitées et à l'insécurité qui empêche l'accès aux personnes qui sont dans le besoin.

La plupart des personnes nouvellement déplacées ont fui vers les régions du Sud, en particulier vers Mopti et Bamako. Des personnes déjà déplacées l'année dernière qui avaient trouvé refuge à Mopti ont quant à elles fui plus au sud. Mopti abrite quelques 40 000 personnes déplacées depuis la crise de 2012 et près de 50 000 personnes ont trouvé refuge à Bamako. Une augmentation conséquente du nombre de PDIs dans le Sud va fortement accroître la pression sur les communautés d'accueil qui luttent déjà après des mois de crises humanitaire, sécuritaire, politique et alimentaire.

Les déplacements internes augmentent plus rapidement que les capacités de réponse

La crise malienne actuelle a débuté en janvier 2012 alors que les Touaregs membres du groupe armé du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) lançaient une offensive pour conquérir le Nord du Mali. Un coup d'État militaire a contraint le Président Amadou Toumani Touré à démissionner au mois de mars.

Quelques jours plus tard, le MNLA, soutenu par des groupes islamistes lourdement armés, ont pris le contrôle des trois régions du nord Mali où ces derniers ont rapidement imposé une interprétation radicale de la sharia. Depuis lors, des violations des droits humains et des traitements inhumains ont été infligés aux populations, parmi lesquels des exécutions sommaires, amputations, lapidations, flagellations, viols et enlèvements. Beaucoup d'enfants ont été recrutés parmi les groupes armés et les femmes et les petites filles sont particulièrement visées par la violence sexuelle et basée sur le genre.

Sous la conduite du Président par intérim Dioncounda Traoré, un gouvernement d'unité nationale a été formé en avril 2012 avant d'être remplacé en août. En décembre, un second coup d'État vraisemblablement perpétré par des membres de la junte militaire de mars a forcé le Premier ministre à la démission. Un nouveau gouvernement a été formé sous l'autorité du nouveau Premier ministre Diango Cissoko.

Depuis le début de la crise, les gouvernements successifs du Mali ont pris des mesures pour répondre aux besoins des personnes contraintes à fuir en matière de santé, de nutrition et d'éducation mais de sérieuses inquiétudes persistent pour la grande majorité des personnes déplacées qui manquent toujours d'accès aux besoins de base. Etant donné le caractère relativement soudain du conflit, les acteurs humanitaires ont eu des difficultés à adapter leur réponse afin de l'ajuster aux besoins des PDIs.

Les groupes vulnérables courant des risques considérables

L'ensemble des forces parties au conflit doivent prendre toutes les mesures envisageables pour protéger la vie des personnes qui fuient leurs foyers et tentent de trouver refuge dans une autre partie du pays. IDMC est particulièrement inquiet pour les personnes les plus vulnérables dans un contexte de déplacement interne : les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. Des cas de personnes blessées qui ont eu peur de se rendre dans les hôpitaux suite aux bombardements ont été rapportés.

Toutes les parties au conflit doivent s'abstenir de recruter et de faire combattre les enfants. Elles doivent respecter la sécurité des civils. Des rapports faisant état de viols et autres formes de violence basée sur le genre, d'enlèvements, de mutilations et d'exécutions dans le Nord et le centre du Mali sont particulièrement alarmants.

Les déplacements arbitraires et les persécutions basées sur les opinions politiques ou encore l'appartenance ethnique sont des risques redoutés dans le contexte actuel au Mali. Beaucoup de membres des communautés touarègue, arabe et peule ont peur d'être victimes d'actes de revanche de la part de l'armée à cause de leur appartenance ethnique ou de leur prétendue sympathie ou appartenance aux groupes armés. Des allégations d'exactions commises par l'armée contre des civils maliens sont également rapportées. Certaines personnes déplacées, principalement dans le nord, craignent aussi des représailles de la part de groupes armés qui pourraient croire qu'elles soutiennent l'armée malienne.

Un appel au respect de la Convention de Kampala

En décembre 2012, le Mali a ratifié la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), le même mois que l'entrée en vigueur de ce traité historique. Le gouvernement malien ainsi que les groupes armés présents dans le Nord-Mali sont soumis aux obligations contenues dans la Convention de Kampala ainsi que dans le droit international humanitaire applicable aux conflits armés non-internationaux.

La Convention de Kampala dispose que toutes les parties au conflit doivent s'assurer que l'ensemble des personnes déplacées internes sont protégées contre toutes formes de violations des droits humains et que leur droit à la libre circulation ainsi que leur accès aux services de base et à l'assistance soient garantis. Le gouvernement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les personnes qui ont trouvé refuge dans le Sud du pays et travailler en collaboration avec ses partenaires internationaux afin d'organiser et de permettre la protection des personnes déplacées dans le Nord dès que la situation le permettra.

L'Observatoire des situations de déplacement interne

L'observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre ou IDMC) a été créé en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés à la demande des Nations Unies et afin d'élaborer une base de données mondiale sur le déplacement interne. Plus de dix ans après, il demeure la principale source d'information et d'analyses sur les déplacements internes provoqués par les conflits et la violence dans le monde.

L'objectif de l'IDMC est de soutenir une meilleure réponse nationale et internationale aux situations de déplacement interne et le respect des droits des personnes déplacées internes (PDI) qui sont souvent parmi les personnes les plus vulnérables. Il vise également à promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées à travers le retour, l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs dans le pays.

L'IDMC concentre son action sur les activités suivantes:

- Suivi et élaboration de rapports sur les déplacements internes provoqués par les conflits, la violence généralisée et les violations des droits de l'homme;
- Recherche, analyse et plaidoyer pour les droits des personnes déplacées;
- Formation et renforcement des capacités sur la protection des personnes déplacées;
- Contribution au développement de standards et directives sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacement interne et la base de données: www.internal-displacement.org

Contact:

Sebastián Albuja

Chef du département Afrique et Amériques

Tél.: +41 22 799 07 08

Mobile: +41 78 806 83 08

Courriel: sebastian.albuja@nrc.ch

Elizabeth J. Rushing

Analyste de pays

Tél.: +41 22 795 07 43

Courriel: elizabeth.rushing@nrc.ch

Observatoire des situations de déplacement

interne (IDMC)

Conseil norvégien pour les réfugiés

Chemin de Balexert 7-9

1219 Genève, Suisse

Tél: +41 (0)22 799 0700

Fax: +41 (0)22 799 0701

www.internal-displacement.org